

---

# RÈGLEMENT

## *Prix Relay des Voyageurs Lecteurs 2015*

---

### ARTICLE 1 : Organisation

---

RELAY France SNC - au capital de 18.060.980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 542 095 336, domiciliée au 55 rue Deguingand 92689 à Levallois-Perret Cedex, représentée par Monsieur Frédéric RENAULT, en sa qualité de Directeur de la Communication, organise du 16 avril au 18 juin 2015 minuit inclus un jeu national gratuit et sans obligation d'achat appelé « Le jury c'est vous aussi » (ci-après dénommé « le Jeu »).

Le jeu est organisé pour la France métropolitaine.

Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine.

L'adresse du Jeu est la suivante :

RELAY France  
Direction de la Communication  
Prix Relay des Voyageurs Lecteurs  
55, rue Deguingand  
92689 Levallois-Perret Cedex

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

La participation à ce Jeu implique le respect du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

## ARTICLE 2 : Participation

---

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du Jeu. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations. De manière générale, le non-respect du présent règlement entraîne la nullité pure et simple de sa participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

## ARTICLE 3 : Annonce du Jeu

---

Le Jeu est annoncé par Affichage dans les points de vente participant à l'opération, du 16 avril au 18 juin 2015 minuit inclus. La liste des points de vente participant à l'opération est jointe dans le présent règlement qui sera disponible sur le site [www.prixrelay.com](http://www.prixrelay.com).

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice s'efforcera d'en informer les participants.

## ARTICLE 4 : Principe du Jeu

---

Quatre (4) livres ont été sélectionnés par la Direction Livre de Relay France pour être soumis au vote de professionnels du monde du voyage et d'écrivains, mais également au vote du public. Ces livres sont en place dans les magasins Relay participant à l'opération. Ils sont identifiés par un sticker mentionnant « Prix Relay Sélection 2015 ». Ils sont également visibles sur le site du jeu : <http://www.prixrelay.com>

Le vote des professionnels aura lieu en privé et désignera le gagnant du Prix Relay 2015. Toutes les personnes ayant participé au jeu et ayant voté pour le même livre que le jury professionnel, feront partie du tirage au sort pour gagner :

- 1<sup>er</sup> lot : un iPad Air 2
- 2<sup>ème</sup> lot : un an de livres
- 3<sup>ème</sup> lot : un an de presse numérique
- 4<sup>ème</sup> lot : une liseuse
- Du 5<sup>ème</sup> au 204<sup>ème</sup> lot : un bon d'achat de 10€ à valoir dans les magasins RELAY

## ARTICLE 5 : Modalités

---

### 5.1. Modalités de participation

---

Pour participer à ce jeu, les participants doivent :

- se connecter à <http://www.prixrelay.com> ;
- remplir le bulletin de participation en ligne ;
- cocher la case correspondante au livre de son choix ;
- valider le formulaire en ligne en cliquant sur « Voter pour ce livre », au plus tard le 18 juin minuit.

Les informations laissées sur le serveur internet par la personne désireuse de participer seront transmises à la Société Organisatrice, laquelle procédera au tirage au sort des gagnants.

### 5.2. Conditions de participation au Jeu

---

Un participant qui se serait inscrit plusieurs fois en créant plusieurs adresses mails serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain si celui-ci lui avait été attribué. Les inscriptions avec emails jetables sont strictement interdites. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique et elle se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

De même, toute participation au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, illisible, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

## ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

---

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants ayant voté pour le livre gagnant. Ce tirage au sort sera organisé le 24 juin 2015. La 1<sup>ère</sup> personne tirée au sort gagnera le 1<sup>er</sup> lot, la 2<sup>ème</sup> personne le 2<sup>ème</sup> lot, la 3<sup>ème</sup> personne le 3<sup>ème</sup> lot, la 4<sup>ème</sup> personne le 4<sup>ème</sup> lot, etc.

## ARTICLE 7 : Dotation

---

### 7.1. Dotation mise en jeu

---

204 lots mis en jeu :

- 1<sup>er</sup> lot : un iPad air 2 de 64 Go d'une valeur commerciale approximative de 725€ TTC.
- 2<sup>ème</sup> lot : un an de livres, sur la base d'un livre par mois, soit 12 livres en collection grand format, choisis par la Direction Livre de Relay France, parmi les nouveaux titres publiés chaque mois. La valeur commerciale unitaire de chaque livre est d'environ 22 € TTC, soit une valeur commerciale totale d'environ 264 € TTC.
- 3<sup>ème</sup> lot : un an de presse numérique, soit un an de Forfait First sur relay.com, d'une valeur commerciale de 118€80 TTC, qui permet au gagnant de télécharger chaque mois (en fonction de la date anniversaire à la souscription initiale) jusqu'à 10 magazines de son choix au sein du catalogue éligible à cette formule. La période de bénéfice de l'offre démarre lors de l'activation de la promo sur le site par le gagnant.
- 4<sup>ème</sup> lot : une liseuse Bookeen Cybook Ocean d'une valeur commerciale de 169€ TTC.
- Du 5<sup>ème</sup> au 204<sup>ème</sup> lot : un bon d'achat de 10€ valable uniquement en France Métropolitaine, dans tous les points de vente RELAY jusqu'au 18 décembre 2015, pour tous les services et produits commercialisés sauf tabac, téléphonie, jeux de grattage et tirage, timbres.

Un seul gagnant par foyer (même nom et/ou même adresse email) pour chacun des 204 lots.

### 7.2. Remise des lots

---

L'identité des gagnants du Jeu sera connue et validée le jour du tirage au sort.

Les gagnants seront avertis par mail à l'adresse mail indiquée sur leur formulaire en ligne dans les 5 jours suivant le tirage au sort. Les gagnants auront 15 jours (à partir de la date d'envoi du mail) pour se manifester auprès de l'organisateur du jeu via mail suivant : [prixrelay@relay.fr](mailto:prixrelay@relay.fr) et valider ainsi leur gain. Passé ce délai la dotation sera considérée comme perdue.

L'iPad et la liseuse seront expédiés par la Poste dans les deux mois suivant le tirage au sort. La Société Organisatrice ne saurait être responsable du mauvais acheminement de La Poste ou de toute mauvaise indication d'adresse.

Les livres seront expédiés par La Poste avant la fin de chaque mois. La société organisatrice ne saurait être responsable du mauvais acheminement de La Poste ou de toute mauvaise indication d'adresse.

Le gagnant d'une année de presse numérique se verra contacter dans les deux mois suivant le tirage au sort pour l'activation de son gain (inscription relay.com, sélection forfait, activation promo).

Les bons d'achat seront expédiés par La Poste dans les deux mois suivant le tirage au sort. La société organisatrice ne saurait être responsable du mauvais acheminement de La Poste ou de toute mauvaise indication d'adresse.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour

écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des seuls gagnants préalablement à la remise de leur lot.

### 7.3. Précisions relatives aux lots

---

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers. Les lots ne peuvent être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les dotations qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit, être remises aux gagnants, seront au choix de la société organisatrice, attribuées aux clients par le biais de son service communication ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressées à une association caritative.

### ARTICLE 8 : Limite de responsabilité

---

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des participants ou des gagnants.

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La Société Organisatrice n'est pas fabricant des lots et n'assume aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou d'usage et de jouissance des lots attribués.

### ARTICLE 9 : Utilisation des données

---

Les gagnants autorisent par avance la Société Organisatrice à utiliser leur nom dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, notamment aux fins de publication du nom des gagnants, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits, rémunération ou avantage quelconque que les lots gagnés, sous réserve toutefois du respect des droits reconnus aux participants/gagnants tels que visés à l'article 10 ci-après.

## **ARTICLE 10 : Protection des données à caractère personnel**

---

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société Organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du Jeu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

**RELAY France**  
**Direction de la Communication**  
**Prix Relay des Voyageurs Lecteurs**  
**55, rue Deguingand**  
**92689 Levallois-Perret Cedex**

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

## **ARTICLE 11 : Connexion et utilisation**

---

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires d'inscription à une adresse erronée ou incomplète.

## ARTICLE 12 : Dépôt légal

---

### 12.1 Dépôt

---

Le présent règlement complet est établi à Levallois-Perret le 13/04/2015 et est déposé chez Maître BOBIN, huissier de justice associé titulaire d'un office d'un huissier de justice à la résidence de PARIS.

### 12.2. Acceptation du règlement

---

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

### 12.3. Contestation

---

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

**RELAY France**  
**Direction de la Communication**  
**Prix Relay des Voyageurs-Lecteurs**  
**55, rue Deguingand**  
**92689 Levallois Perret Cedex**

### 12.4 Consultation

---

Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 12.3 ci-dessus, avant la date de clôture du Jeu.

## ARTICLE 13 : Remboursement des frais

---

Le timbre de demande de règlement pourra être remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) sur simple demande conjointe à l'envoi initial.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de 5 minutes, au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la société organisatrice accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du fournisseur d'accès internet du mois concerné, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de la ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, et de la date et l'heure de la connexion.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) en vigueur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 29 juin 2015 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu, objet du présent règlement.

#### **ARTICLE 14 : Droits de propriété littéraire et artistique**

---

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites.

#### **ARTICLE 15 : Fraude - Loi applicable - Attribution de compétence**

---

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

\* \* \*  
\* \*  
\*



## Liste des points de vente annonçant le Jeu

|                           |                                |                           |       |
|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------|
| AUSTERLITZ HALL SNCF      | GARE D'AUSTERLITZ              | 55 Q D'AUSTERLITZ CIDEX10 | 75013 |
| EST PAYOT SNCF            | GARE DE L'EST                  | PLACE DU 11.11.1918       | 75010 |
| P-LYON VOIE A SNCF        | GARE DE LYON                   | PLACE LOUIS ARMAND        | 75012 |
| P-LYON VOIE N SNCF        | GARE DE LYON                   | PLACE LOUIS ARMAND        | 75012 |
| P-LYON VOIE 13 SNCF       | GARE DE LYON                   | PLACE LOUIS ARMAND        | 75012 |
| P-LYON MEDIT CHALON SNCF  | GARE DE LYON                   | PLACE LOUIS ARMAND        | 75012 |
| MONTPARNASSE VOIE 11 SNCF | GARE MONTPARNASSE              | 11 BLD VAUGIRARD BOITE 16 | 75015 |
| MONTPARNASSE VOIE 4 SNCF  | GARE MONTPARNASSE              | 11 BLD VAUGIRARD BOITE 12 | 75015 |
| MONTPARN PTE OCEANE SNCF  | GARE MONTPARNASSE              | 11 BLD VAUGIRARD BOITE 8  | 75015 |
| MONTPARN HALL DEP SNCF    | GARE MONTPARNASSE              | 11 BLD VAUGIRARD BOITE 7  | 75015 |
| MONTPARNASSE PAYOT SNCF   | GARE MONTPARNASSE              | 11 BLD VAUGIRARD          | 75015 |
| NORD VOIE 3 SNCF          | GARE DU NORD                   | 12 RUE DE DUNKERQUE       | 75010 |
| NORD CENTRAL VOIE 13 SNCF | GARE DU NORD                   | 12 RUE DE DUNKERQUE       | 75010 |
| NORD Z ECHANGE NIV O SNCF | GARE DU NORD                   | 12 RUE DE DUNKERQUE       | 75010 |
| ST LAZARE VOIE 1 SNCF     | GARE SAINT LAZARE              | 13 RUE D'AMSTERDAM        | 75008 |
| ST LAZARE PAYOT V 27 SNCF | GARE SAINT LAZARE              | 13 RUE D'AMSTERDAM        | 75008 |
| BORDEAUX DEP NIV -1 SNCF  | GARE DE BORDEAUX<br>SAINT JEAN | GARE SNCF                 | 33800 |
| LILLE FLANDRES V 9 SNCF   | GARE LILLE FLANDRES            | SNCF PLACE DES BUISSSES   | 59000 |
| LILLE EUROPE 2 SNCF       | GARE LILLE EUROPE              | GARE LILLE EUROPE 2       | 59000 |
| LYON P DIEU VILLETTE SNCF | GARE DE LA PART DIEU           | GARE SNCF LA PART DIEU    | 69003 |
| LYON P DIEU BILLET SNCF   | GARE DE LA PART DIEU           | GARE SNCF LA PART DIEU    | 69003 |
| MONTPELLIER NIV 1 SNCF    | GARE SNCF                      | GARE DE MONTPELLIER       | 34000 |
| NANTES NORD SNCF          | GARE SNCF                      | BD DE STALINGRAD          | 44000 |
| RENNES NIVEAU 1 SNCF      | GARE SNCF                      | 19 PLACE DE LA GARE       | 35000 |
| ROUEN PRESSE SNCF         | GARE SNCF                      | PLACE BERNARD TISSOT      | 76000 |
| STRASBOURG PAYOT SNCF     | GARE SNCF                      | 20 PLACE DE LA GARE       | 67000 |
| TOULOUSE DEP PRESSE SNCF  | GARE SNCF                      | 64 BD PIERRE SEMARD       | 31500 |
| CDG1 TRANSFERT ZSD        | AÉROPORT DE PARIS              | BP 20346 CDG1 TRANSFERT   | 95711 |
| CDG2 E ZP                 | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30227                  | 95716 |
| CDG2 E ISTHME ZSD         | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30225                  | 95716 |
| CDG2 F1 ZSCH              | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30202 CDG 2 / F OUEST  | 95741 |
| CDG2 F2 ZSCH              | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30206 CDG 2 / F EST    | 95741 |
| CDG2 E S3 CENTR. ZSD      | AÉROPORT DE PARIS              | BP 36077                  | 95716 |
| CDG2 F DEPART ZP          | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30204 CDG 2/F DEPART   | 95741 |
| CDG2 E S4 SOUS DOUANE     | AÉROPORT DE PARIS              | BP 39229                  | 95741 |
| CDG2 A OUEST ZSD          | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30090 CDG 2/A OUEST    | 95716 |
| CDG2 MODULE K ZP          | AÉROPORT DE PARIS              | BP 30097 CDG2 MULTISTORE  | 95716 |
| OLS ZONE 3 ZP             | AÉROPORT DE PARIS              | ORLY SUD N 250            | 94543 |

|                           |                            |                               |       |
|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|-------|
| OLS NIV 1 ZP              | AÉROPORT DE PARIS          | ORLY SUD NO 274               | 94544 |
| OLS HALL A ZSD            | AÉROPORT DE PARIS          | ORLY SUD N 147                | 94541 |
| OLW HALL 2 ZP             | AÉROPORT DE PARIS          | ORLY OUEST NO 402             | 94546 |
| OLW HALL 1 ZP             | AÉROPORT DE PARIS          | ORLY OUEST HALL 1 N 413       | 94546 |
| OLW HALL 3 ZP             | AÉROPORT DE PARIS          | ORLY OUEST NO 403             | 94546 |
| BORDEAUX MERI HALL B AERO | AÉROPORT DE BORDEAUX       | AEROPORT MERIGNAC             | 33700 |
| LYON ST-EXUPERY T2B ZSCH  | AÉROPORT DE LYON           | AEROPORT LYON ST EXPUPERY     | 69125 |
| LYON ST-EXUPERY TERMINAL2 | AÉROPORT DE LYON           | AEROPORT ST EXUPERY           | 69125 |
| MARSEILLE PROV H1 AERO    | AÉROPORT DE MARSEILLE      | AEROPORT MARIGNANE            | 13721 |
| MARSEILLE PROV H4 AERO    | AÉROPORT DE MARSEILLE      | AEROPORT MARIGNANE            | 13721 |
| NANTES ATLANTIQUE AERO    | AÉROPORT DE NANTES         | AEROPORT NANTES<br>ATLANTIQU  | 44346 |
| NICE 2 MODULE 1           | AÉROPORT DE NICE           | AEROGARE 2                    | 6281  |
| NICE 2 MODULE 2 ZSCH      | AÉROPORT DE NICE           | AEROGARE 2                    | 6281  |
| TOULOUSE BLAGNAC AERO     | AÉROPORT DE TOULOUSE       | AEROPORT TOULOUSE-<br>BLAGNAC | 31700 |
| P-LYON MEDIT BERCY SNCF   | GARE DE BERCY              | PLACE LOUIS ARMAND            | 75012 |
| CDG2 C OUEST ZSD          | AÉROPORT DE PARIS          | BP 30094 CDG 2/C OUEST        | 95716 |
| CDG2 D OUEST ZSCH         | AÉROPORT DE PARIS          | BP 30069 CDG 2/ D OUEST       | 95716 |
| AUSTERLITZ P.PRINCE SNCF  | GARE D'AUSTERLITZ          | 55 Q D'AUSTERLITZ CIDEX17     | 75013 |
| OLS HALL B ZSCH           | AÉROPORT DE PARIS          | ORLY SUD HALL B               | 94541 |
| MONTPARNASSE VOIE 24 SNCF | GARE DE MONTPARNASSE       | 11 BLD VAUGIRARD BOITE 6      | 75015 |
| TOULOUSE BLAGNAC HC ZSCH  | GARE SNCF                  | AEROPORT TOULOUSE-<br>BLAGNAC | 31700 |
| CDG2 E JETEE ZSD          | AÉROPORT DE PARIS          | SALLE EMBARQUEMENT            | 95741 |
| LYON P DIEU C LYON SNCF   | GARE SNCF                  | GARE SNCF LA PART DIEU        | 69003 |
| GRENOBLE SNCF             | GARE SNCF                  | GARE SNCF                     | 38000 |
| ANGERS SNCF               | GARE SNCF                  | GARE SNCF                     | 49000 |
| DIJON BILLETTERIE SNCF    | GARE SNCF                  | PLACE DE LA GARE              | 21000 |
| TOULON SNCF               | GARE SNCF                  | BOULEVARD DE TESSE            | 83100 |
| NICE 1 AERO               | AÉROPORT DE NICE           | AEROGARE 1                    | 6281  |
| LYON PERRACHE SNCF        | GARE SNCF                  | GARE SNCF LYON PERRACHE       | 69002 |
| CDG1 BOUTIQUAIRE ZP       | AÉROPORT DE PARIS          | BP 20344                      | 95715 |
| MONTPELLIER MED AERO      | AÉROPORT DE<br>MONTPELLIER | AEROPORT MONTPELLIER          | 34130 |
| CHAMBERY SNCF             | GARE SNCF                  | AVENUE DE LA BOISSE           | 73000 |
| NIMES SNCF                | GARE SNCF                  | BOULEVARD TALABOT             | 30000 |
| P-LYON S DIDEROT SNCF     | GARE DE LYON               | PLACE LOUIS ARMAND            | 75012 |
| MONTPA GARE PASTEUR SNCF  | GARE DE MONTPARNASSE       | 11 BLD VAUGIRARD BOITE 10     | 75015 |
| ST PIERRE DES CORPS SNCF  | GARE SNCF                  | GARE SNCF                     | 37700 |